

INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE 2025/2026

1. INSCRIPTION EN LIGNE

Période des inscriptions en ligne **du lundi 12 mai au 19 Juillet 2025**. Au-delà de cette date, une **pénalité de 30 €** vous sera facturée, à l'exception des nouveaux arrivants.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante :

www.laregionvoustransporte.fr – [en car scolaire](#) – [Haute-Loire](#)

2. VOTRE UNIQUE INTERLOCUTEUR

La Communauté de Communes des rives du Haut-Allier reste votre interlocuteur principal en tant qu'Organisateur Secondaire des transports scolaires.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, BESOIN D'AIDE OU VOUS RENCONTREZ DES PROBLEMES

Personne contact : Céline SABATO au 04.71.77.26.51 / c.sabato@rivesduhautallier.fr

3. INFORMATIONS SELON LES SITUATIONS

Les enfants qui auront **3 ans après le 31 décembre** devront être inscrit seulement à la date anniversaire.

Les enfants qui auront **3 ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre** ainsi que les enfants résidants en **Lozère** ne sont pas concernés par l'inscription en ligne. Elle devra se faire sur fiche papier. Si celle-ci n'est pas jointe à ce courrier, **prendre contact avec le service des transports de la Communauté pour la demander**. *(Toutes fiches d'inscription des années précédentes remplies ne seront pas acceptées)*

Le retour de la fiche d'inscription, avec la photo jointe, devra être adressé à la Communauté (*adresse ci-dessous*) qui se chargera de les enregistrer avant le 19 juillet 2025.

Autre cas :

- Les familles qui ne sont **pas équipées** ou qui **rencontrent des problèmes de connexion internet** pourront s'adresser à la Communauté pour se procurer la fiche d'inscription papier et la retourner avant le 19 juillet 2025 sans oublier de joindre une photo.

4. LA CARTE DE TRANSPORT

Pour les circuits scolaires (dit spéciaux), la carte de transport papier sera envoyée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes deuxième quinzaine d'août. **Le duplicata en cas de perte sera facturé 15 €.**

Pour la Ligne Régulière H10 (direction Brioude, Sainte-Florine, Brassac-les-Mines), **les cartes magnétiques** se réactiveront automatiquement lors du premier passage à la borne dans le car. **Sera considéré comme demande de duplicata, donc facturée 15 €, toute carte à remplacer.**

5. LES TARIFS ET LES MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs et les modalités de paiement sont fixés comme suit :

- Sur le territoire de la Communauté de Communes
 - Maternelle et primaire : gratuité
 - Collège : forfait 100 € facturé au 1^{er} trimestre
 - Lycée : 225 € facturés en 3 fois 75 €
- Hors territoire de la Communauté de Communes et dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes
 - Collège : 225 € facturés en 3 fois 75 €
 - Maternelle et primaire : gratuité
- Hors Région Auvergne-Rhône-Alpes
 - Tous niveaux scolaires : 225 € facturés en 3 fois 75 €

Le tarif à 100 € est forfaitaire et ne peut être proratisé, cas particulier se rapprocher de la Communauté de Communes.

Le tarif à 225 € peut être proratisés au trimestre. **Attention tout trimestre entamé sera dû.**

En cas de désinscription, si la carte de transport scolaire n'est pas retournée, vous serez redevable de la somme demandée.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tous les abonnés au réseau de transport scolaire auront accès à l'ensemble du réseau TER en Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que l'ensemble du réseau routier "Lignes régulières" sur présentation de leur carte de transport.

A partir de la rentrée Septembre 2026, La Région Auvergne-Rhône-Alpes reprendra la facturation à sa charge sur tout son territoire et appliquera ses propres tarifs. Le paiement se fera dès l'inscription en ligne.

Service Transport Scolaire

Personne contact Céline SABATO au 04.71.77.26.51

c.sabato@rivesduhautallier.fr

Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier – 6 Place André Roux – BP10 – 43300 LANGEAC